

# Les infirmières en première ligne

La profession infirmière (laissons le féminin bien qu'il existe des infirmiers) va-t-elle continuer à subir ou va-t-elle enfin parvenir à la reconnaissance à laquelle elle a droit ?

Une réponse était attendue lors de la manifestation du 14 juin où le SNICS-FSU était très présent. Le LMD, que nous avons combattu, s'est imposé, si bien que l'intégration du diplôme d'état (DE) infirmier dans le dispositif LMD devient obligé... Le ministère de la santé, soutenu par le ministère de l'enseignement supérieur, refuse d'intégrer le diplôme d'infirmière dans le dispositif LMD sous de nombreux prétextes :

- ✓ Il s'agit d'un diplôme d'exercice et comme tout diplôme d'exercice il n'est pas en relation directe avec le système LMD.

- ✓ Il y aurait une impossibilité absolue à définir la moindre équivalence entre la formation infirmière et la filière universitaire.

- ✓ Cette intégration pourrait conduire à une réelle revalorisation salariale en catégorie A de la profession (rendez-vous compte !) et mettrait à genoux les finances publiques, notamment de l'hôpital.

Or, la situation du diplôme d'infirmière est celle de tous les diplômes d'état du champ de la santé – qui sont tous des diplômes d'exercice – y compris ceux de médecin, chirurgien dentiste, pharmacien et sage femme. Cela

n'empêche pourtant pas les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur de réfléchir très sérieusement à l'intégration prochaine de ces 4 diplômes dans le dispositif LMD.

## Ce que nous voulons... et ce que nous ne voulons pas !

Nous savons ce que nous voulons et nous savons aussi ce que nous ne voulons pas ! Nous ne voulons pas d'une licence professionnelle parce que ce type de licence est impérativement tubulaire, qu'elle est une fin en soi et qu'elle ne permet absolument pas d'accès à la recherche et donc pas de poursuite d'études vers les grades Master et Doctorat. Ce que nous voulons, c'est la création dans les universités d'un domaine santé, dans lequel il y aurait différentes filières où chacune des 16 professions de santé définies dans les Livres I, II et III du code de santé publique, pourrait être intégrée. Il pourrait par exemple y avoir, sachant que cela reste à voir avec les différentes professions concernées, une filière médicale qui pourrait regrouper médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes, une filière pharmacie pour pharmaciens et préparateurs en pharmacie, une filière rééducation avec masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, une filière imagerie médicale pour manipulateurs radio, une filière soins regroupant infirmiers, pédicures podologues et diététiciens, et enfin une filière pour audioprothésiste et opticiens lunetiers.

Pour cela, il faut qu'une remise à plat de l'enseignement sur les fondamentaux de chaque profession, dont celle d'infirmière,

accompagne l'intégration dans le LMD. Il faut qu'il y ait traduction des modules en ECTS (crédits européens d'enseignement dans le cadre du LMD) et qu'on réfléchisse à ce qui manque aux différentes formations en terme de volume global de travail de l'étudiant pour permettre une véritable intégration des études au dispositif LMD. Il faut enfin que des troncs communs pour la première année soient envisagés entre les 16 professions de santé et que le statut des enseignants qui forment ces professions puisse évoluer en reléguant les diverses formes de précarité, dominante dans ce secteur.

Le passage à des études de caractère universitaire permettrait de plus une vraie reconnaissance du statut des étudiants infirmiers, conduirait à leur donner du souffle en leur ouvrant de nouvelles perspectives vers la maîtrise et le doctorat via la recherche, mais également de l'oxygène en créant des possibilités de passerelles vers d'autres formations universitaires par la reconnaissance d'équivalences à chaque étape des études.

## Complémentarité et travail d'équipes

Il faut arrêter de penser la santé en terme hiérarchique mais plutôt sous un angle de complémentarité des professionnels de santé entre eux et de travail d'équipes. Les infirmiers et infirmières ont, plus que jamais, toute légitimité pour faire des propositions concernant leur formation initiale et n'ont pas besoin de l'aval de quiconque. Il est de notre responsabilité syndicale de construire le socle de connaissances correspondant à ce que nous estimons devoir être le fondement de l'enseignement pour préparer l'exercice de la profession d'infirmière de demain et pour le maintien de soins de qualité. Voilà pourquoi le SNICS sera dans toutes les actions allant dans ce sens.

D'autant que Nicolas Sarkozy, alors qu'il était candidat président, a répondu très précisément, le 2 mai 2007, à un télégramme envoyé par le SNICS aux candidats à la présidentielle : « je souhaite en premier lieu que les négociations engagées (...) avec les pouvoirs publics, Etat et sécurité sociale, puissent aboutir dans les meilleurs délais, en particulier (...) la reconnaissance du diplôme infirmier au niveau de la licence (bac +3)... ».

Alors, c'est pour quand ? ●

ROBERTE VERMOT-DESROCHES



Le 14 juin, à Paris.